

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 14 juin 2005

Convocation du 7 juin 2005

Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session, le quatorze juin deux mille cinq à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présent(e)s :

BERNAUD Gilles - BOURQUENEZ André - BRIGNON Jean-Luc - BRUCKERT Claude - CODDET Christian - FLEURY Alain - GAIDOT Michel - GASPARI Dominique - GOTTI Laurent - GREMILLOT Serge - HEILMANN Louis - JEAND'HEUR Michel - JOUQUEZ Michel - LABOUE Danielle - LASSIR Jean-Paul - MANSUY Anne - MICHAU Olivier - MULLER Pascal - PELTIER Marthe - PIGNON Maurice - RAVIOLI Jacques - REBER Gilbert - ROOST Jean-François - ROSEMAIN Michel - RUER André - SALVI Gilbert - SCHROLL Michel - SERRE Bernard - SIEGWALD Christophe - YODER David

30 votants – 0 pouvoir(s).

Excusé(e)s :

BEGUINET Pascal - COLLON Gérard - DROUET Jackie - FLAMANT Jean-François - FOUBLE Nicole - KAUFMANN André - LARDIER Sylvie - MARTIN Pascal - MIESCH Patrick - MONNIER Marie-Christine - MOUGEY Véronique - PIFFER Mario - WEBER Brigitte -

Assistaient :

RHODES Dimitri — LOMBARD Nathalie



Monsieur André BOURQUENEZ représente à la fois la commune d'Auxelles-Bas et le SI des Eaux de Giromagny, monsieur Christian CODDET représente à la fois la commune de Giromagny et le syndicat des eaux de Giromagny Ils bénéficient de par ce fait de deux voix.



Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00 et rappelle aux présents qu'à l'occasion de cette deuxième session, le quorum n'est pas nécessaire. Il invite donc l'assemblée à étudier l'ordre du jour.

1. – COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2004

Le compte administratif et de gestion 2004 sont présentés au Comité Syndical.

Les résultats se présentent comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Mandats émis	- 552 690,64 €	Mandats émis	- 1 166 205,79 €
Titres émis	+ 710 577,92 €	Titres émis	+ 1 315 931,68 €
Solde	+ 157 887,28 €	Solde	+ 149 725,89 €
Résultat reporté	+ 53 851,66 €	Déficit reporté	- 124 555,29 €
	+ 211 738,94 €		+ 25 170,60 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2004 : + 211 738,94 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2004 : + 25 170,60 €

L'excédent de fonctionnement à reporter est de **211 738,94 €**.

L'excédent d'investissement à reporter est de **25 170,60 €**.

Monsieur le Président après avoir présenté le résultat de l'exercice 2004 se retire pour les délibérations. Le Comité Syndical sur proposition du vice-président, approuve, à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion 2004 ainsi présenté.

2. – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2005

Il s'agit de rectifier un erreur d'inscription budgétaire mise en évidence par les services de la Préfecture lors du contrôle du budget primitif 2005.

Les frais de maîtrise d'ouvrage perçus par le SIAGEP dans le cadre du suivi des travaux de mise en souterrain des réseaux ne sont pas des travaux en régie mais plutôt une mise à disposition de personnel facturé. Cette décision modificative a donc pour but un transfert de crédit de l'article 722 (travaux en régie) vers l'article 70848 (mise à disposition de personnel facturé) pour un montant de 19 000 €.

Cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

3. – ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention d'adhésion à la médecine professionnelle avec l'association AEPNS.

Le Président rappelle au préalable les principales caractéristiques de la convention :

- cotisation annuelle à l'association de 10 €
- tarif pour 2005 : de 59 € pour une visite annuelle, 65 euros pour une visite de surveillance médicale spéciale et 35 euros pour une visite de saisonniers
- durée de la convention : un an

Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité moins une voix contre à signer la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle avec l'AEPNS.

4. – AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE

Les membres du Comité sont appelés à autoriser le Président à signer avec EDF un avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique dans le Territoire de Belfort modifiant les dispositions de l'article 4 de l'annexe 1.

Le projet d'avenant dont les délégués ont été destinataires redéfinit principalement l'enveloppe triennale pour l'article 8 ainsi que ses conditions de versement.

Le montant alloué par EDF pour 2005, 2006 et 2007 est de 418 900 €..

La répartition annuelle de cette contribution se fera comme suit :

- pour 2005 : 137 300 € + ou – 5% soit une fourchette de 144 165 € à 130 435 €
- pour 2006 : 139 600 € + ou – 5 % soit une fourchette de 146 580 € à 132 620 €
- pour 2007 : 142 000 € + ou – 5% soit une fourchette de 149 1000 € à 134 900 €

étant entendu qu'au 31/12/2007, la totalité des participations versées par le concessionnaire dans le cadre de l'avenant ne pourra pas dépasser 418 900 €.

Monsieur le Président est autorisé à l'unanimité à signer cet avenant avec EDF.

5. – QUESTIONS DIVERSES

Néant

Fait à Belfort, le 17 juin 2005

.

Le Président,

Michel GAIDOT